

CDAC du 22 novembre 2011

Extrait de décision

Lors de sa réunion du 22 novembre 2011, la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) a décidé d'accorder à la SC NAFILA, sise 7, rue Pierre Michaux 87280 LIMOGES, représenté par son gérant, M. Jean-Claude LANDAIS, l'autorisation de procéder à la création, rue Pierre Michaux sur la ZIN de Limoges, d'un ensemble commercial d'une surface de vente de 3467 m², constitué de quatre bâtiments :

- bâtiment A : 1328 m² (1 cellule destinée à un commerce alimentaire "produits surgelés" : 289 m², 2 cellules dédiées à de l'équipement de la personne : 289 m² et 750 m²) ;
- bâtiment B : 796 m² (2 cellules dédiées à de l'équipement de la personne : 475 m² et 321 m²) ;
- bâtiment C : 825 m² (2 cellules destinées à des commerces non-alimentaires : 445 m² et 380 m²)
- bâtiment D : 518 m² (2 cellules destinées à des commerces non-alimentaires : 259 m² et 259 m²).

Le texte de cette décision sera affiché pendant un mois à la mairie de Limoges.

CDAC du 27 octobre 2011

Extrait de décision

Lors de sa réunion 27 octobre 2011, la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) a décidé d'accorder l'autorisation à la SCPI EFIMMO, dont le siège social est situé 303, square des Champs Elysées 91026 EVRY Cedex, représentée par son gérant la société SOFIDY, elle-même représentée par M. Fabien MIEL, de procéder à l'extension de la zone commerciale Boisseuil/Le Vigen - ZAC du Bas Faure - lotissement de la Tour 87110 LE VIGEN, par la création de 2 commerces relevant du secteur 2, dédiés à l'équipement de la maison et/ou de la personne, qui totaliseront une surface de vente de 865 m² (487 m² et 378 m²).

Le texte de cette décision sera affiché pendant un mois à la mairie du Vigen.

CDAC du 18-10-2011

Extrait de décision

Lors de sa réunion du 18 octobre 2011 la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) a décidé d'accorder à la SAS Distribution Casino France sise 1, Esplanade de France 42000 SAINT ETIENNE, représentée par MM. Christophe GUILLEMOT et Didier JODIN, l'autorisation de procéder à l'extension de 450 m² de la surface de vente du supermarché CASINO, exploité avenue de Limoges à COUZEIX, afin de porter sa surface de vente totale à 2250 m².

Le texte de cette décision sera affiché pendant un mois à la mairie de Couzeix.

CDAC du 7 octobre 2011

Extrait de décision

Lors de sa réunion du 7 octobre 2011, la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) a décidé d'accorder à la SAS Distribution Casino France sise 1, Esplanade de France 42000 SAINT ETIENNE, représentée par MM. Christophe GUILLEMOT et Didier JODIN, l'autorisation de procéder à l'extension de 311 m² de la surface de vente du supermarché CASINO, exploité 2, rue Léonard Limosin à PANAZOL, afin de porter sa surface de vente totale à 1920 m².

Le texte de cette décision sera affiché pendant un mois à la mairie de Panazol.

CDAC du 19-9-2011

Extrait de décision

Lors de sa réunion du 19 septembre 2011, la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) a décidé d'accorder à la SAS Distribution Casino France sise 1, Esplanade de France 42000 Saint-Etienne, représentée par MM. Christophe GUILLEMOT et Didier JODIN, l'autorisation de procéder à l'extension de 387 m² de la surface de vente du supermarché CASINO, exploité au Lieudit Le Claud - RD 979 à Eymoutiers, afin de porter sa surface de vente totale à 2853 m².

Le texte de cette décision est affiché pendant un mois à la mairie d'Eymoutiers.

CDAC du 1-09-2011

Extrait de décision

Lors de sa réunion du 1er septembre 2011 la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) a décidé d'accorder à la SCI YOLAUR, dont le siège social est situé route du Dorat 87300 BELLAC, représentée par son gérant M. Jean-Paul BONNEFOUS, l'autorisation de procéder à la modification substantielle du projet de création, au sein d'un ensemble commercial au lieudit Le Bourg - avenue de la Libération à Ambazac, d'un magasin BRICOMARCHE d'une surface de vente de 4569,41 m², autorisé par la commission départementale d'équipement commercial (CDEC) le 8 février 2008.

La modification porte sur un changement d'enseigne, afin que le magasin puisse ouvrir ses portes sous l'enseigne Mr BRICOLAGE ; la surface de vente est quant à elle inchangée.

Le texte de cette décision sera affiché pendant un mois à la mairie d'Ambazac.

CDAC du 19 juillet 2011

1)

Lors de sa réunion du 19 juillet 2011 la commission départementale d'aménagement commercial a décidé d'accorder à la SNC SEPRIC Réalisations dont le siège social est situé 140, rue Garibaldi 69006 Lyon, représentée par M. Bernard ROBBE, l'autorisation de procéder à la modification substantielle du projet d'extension de la zone commerciale "Boisseuil/Le Vigen" sur la commune du Vigen lieudit Le Basfaure, lotissement Les Garennes et La Tour II, par la création de trois bâtiments commerciaux d'une surface de vente de 3660m², ainsi répartis : bâtiment D = 1670 m² (une cellule de 720 m² en équipement de la maison et 950 m² divisibles dédiés à l'équipement de la maison et/ou de la personne), bâtiment 8 = 1000 m² divisibles (équipement de la maison et/ou de la personne), bâtiment 10 = 990 m² divisibles (équipement de la maison et/ou de la personne), qui a fait l'objet d'une décision favorable de la CDAC le 26 avril 2011.

La modification porte sur la répartition de la surface de vente de 1670 m² au sein du bâtiment D, qui accueillera une à trois cellules dédiées à de l'équipement de la maison et/ou de la personne.

La répartition au sein des bâtiments 8 et 10 est inchangée.

Le texte de cette décision sera affiché pendant un mois à la mairie du Vigen.

2)

Lors de sa réunion du 19 juillet 2011 la commission départementale d'aménagement commercial a décidé d'accorder à la SARL VP DEVELOPPEMENT dont le siège social est situé 9, allée des Rabasses 63800 COURNON D'AUVERGNE, représentée par son gérant M. Jean-Louis AGRET, l'autorisation de procéder à la création d'un ensemble commercial de 3248 m², sur le site du Village PENICAUT ó 16, rue de Buxerolles sur la ZIN de Limoges, par extension de 2441 m² (un permis de construire a été accordé le 16 novembre 2009 pour l'implantation, sur le site, d'un magasin ALDI d'une surface de vente de 807 m²). La demande porte sur la création d'un magasin "MANUCENTRE", spécialisé dans la chasse et la pêche, d'une surface de vente de 773 m² et d'un magasin d'équipement de la personne et de la maison, d'une surface de vente de 1668 m².

Le texte de cette décision sera affiché pendant un mois à la mairie de Limoges.

CDAC du 26-4-2011

Lors de sa réunion du 26 avril 2011, la commission départementale d'aménagement commercial a décidé d'accorder à la SNC SEPRIC Réalisations dont le siège social est situé 140, rue Garibaldi 69009 LYON, représentée par M. Bernard ROBBE, l'autorisation de procéder à l'extension de la zone commerciale "Boisseuil - Le Vigen", sur la commune du Vigen, lieudit Le Basfaure, lotissement Les Garennes et La Tour II, par la création de trois bâtiments commerciaux qui totaliseront une surface de vente de 3660 m², ainsi répartis :

- bâtiment D : 1670 m² (une cellule de 720 m² en équipement de la maison et 950 m² divisibles dédiés à l'équipement de la maison et/ou de la personne) ;
- bâtiment 8 : 1000 m² divisibles (équipement de la maison et/ou de la personne) ;
- bâtiment : 10 : 990 m² divisibles (équipement de la maison et/ou de la personne).

Le texte de cette décision sera affiché pendant un mois à la mairie du Vigen.

CDAC du 5 avril 2011

Lors de sa réunion du 05 avril 2011 la commission départementale d'aménagement commercial a décidé d'accorder à la société i-GMS sise 15, rue de la Poste . 57400 SARREBOURG, représentée par son gérant, M. Emmanuel PREVOST, l'autorisation de procéder à la création d'un ensemble commercial d'une surface de vente de 2940 m², sur le site du magasin JARDILAND, route de Nexon . Lieudit " Moulin Martinet " à Limoges, comprenant un supermarché " Grand Frais " d'une surface de vente de 1210 m², un commerce spécialisé dans la vente d'ustensiles de cuisine et les arts de la table " La Table Parisienne " d'une surface de vente de 730 m², une cellule spécialisée dans l'équipement de la maison d'une surface de vente de 1000 m².

Le texte de cette décision sera affiché pendant un mois à la mairie de Limoges.

CDAC du 22 mars 2011

Lors de sa réunion du 22 mars 2011 la commission départementale d'aménagement commercial a décidé d'accorder à la SARL EURO INVEST sise 6, rue Viviani 63100 CLERMONT-FERRAND, représentée par son gérant, M. Eric MOSKALIK, l'autorisation de procéder à la création d'un commerce alimentaire, d'une surface de vente de 1700 m², sur le site de Ventenat au Palais-sur-Vienne.

Le texte de cette décision sera affiché pendant un mois à la mairie du Palais-sur-Vienne.

CDAC du 3 mars 2011

Lors de sa réunion du 3 mars 2011 la commission départementale d'aménagement commercial a décidé d'accorder à la SCI CONSULIM sise 5, rue Ferreri 87000 Limoges, représentée par son gérant, M. Alain DESGOUTTES, l'autorisation de procéder à l'extension d'un ensemble commercial, 15-17, rue du Consulat à Limoges, pour porter sa surface de vente de 128 m² à 1340 m², par la création d'un magasin spécialisé en équipement de la personne, d'une surface de vente de 1300 m², et d'une boutique de prêt à porter d'une surface de vente de 40 m², après fermeture des 2 boutiques existantes sur le site (Dock Games : 58 m² et Lacoste : 70 m²).

Le texte de cette décision sera affiché pendant un mois à la mairie de Limoges.